A l'Exposition de Chicago

Londres, 19 mai. — On télégraphie de Chicago au *Daily News* : « La mortalité parmi les ouvriers occupés à la construction de bâtiments de l'Exposition a été de 800 ; certains disent de 1,500.

» Le nombre des visiteurs continue à être restreint ».

Les grèves d'Amiens

Amiens, 19 mai.— Au tissage Cosserat, la grève continue toujours. M. Cosserat a fait afficher hier l'avis suivant : « Les ouvriers qui ne sont pas rentrés à l'usine, ayant cessé le travail depuis trois jours, sont considérés, d'après le règlement, comme ne faisant plus partie du personnel et sont avertis que leurs livrets et comptes sont déposés au secrétariat du conseil des prud'hommes et que M. Cosserat ferme son usine.»

Par suite de la défection des coupeurs de chaussures et aussi par le manque de fonds, les grévistes cordonniers sont en grand nombre rentrés aux ateliers, hier; la reprise du travail sera complète aujourd'hui, mais 150 à 200 ouvriers seront les victimes de cette grève, car ils vont se trouver sans emploi, les patrons les ayant remplacés depuis plusieurs jours par d'autres ouvriers, qui sont maintenant au courant du métier.

La situation financière
EN AUSTRALIE

Les titres d'emprunts des gouvernements australiens sont tombés hier à des prix plus bas, dit le *Daily News*, que cela n'a encore eu lieu depuis que ces colonies ont émis pour la première fois du 3 1/2 0/0 sur le marché de Londres. Cette baisse provient des récentes faillites des banques australiennes. Un grand nombre de très riches Australiens retirés des affaires vivent actuellement en Angleterre et en Ecosse, mais la plupart ont laissé leur argent dans les banques de l'Australie ou ont placé les valeurs australiennes.

Or, se trouvant dans l'impossibilité de rien toucher sur leurs dépôts dans les banques qui ont suspendu leurs paiements, et pouvant croire même que ces dépôts sont en danger, ces anciens colons se sont hâtés de réaliser autant que possible leurs fonds australiens. Ainsi donc, la vente de ces titres est due simplement à la nécessité, et leur valeur n'est en aucune façon mise en question.

Il faut faire une distinction entre les difficultés des banques et les difficultés supposées des gouvernements australiens. Une panique peut amener la faillite d'une banque dont l'existence dépend du crédit dont elle jouit dans son voisinage. Les banques qui ont suspendu leurs paiements jusqu'à présent avaient 850 succursales dans différentes parties de l'Australie, et elles possédaient un fonds de réserve de vingt millions. Cependant elles ont dû suspendre leurs paiements après quelques jours ou quelques semaines de panique. Il est clair que le crédit d'un gouvernement ne peut être ébranlé de la même manière. Un gouvernement colonial n'a pas de dépôts, et on ne peut le forcer du jour au lendemain à payer des sommes considérables.

Un éminent économiste, qui arrive d'un voyage en Australie, a été frappé par l'esprit d'entreprise et de progrès des colons. Malheureusement pendant ces dernières années, Melbourne et Sydney ont été ravagés par une fièvre de spéculation qui diffère peu du jeu pur et simple. Des gens qui auraient pu mieux employer leur temps se sont occupés à spéculer à la Bourse, la propriété foncière a atteint une valeur fictive, et lorsqu'est venue la débâcle l'année dernière, ces joueurs se sont aperçus qu'ils avaient manqué leur vocation.

On constate maintenant qu'un grand nombre d'habitants des villes sont retournés à la campagne où ils s'occupent d'agriculture et surtout de l'élevage des moutons. Il paraît que dans la seule ville de Melbourne il y a 10,000 maisons à louer. La laine constitue la principale richesse de l'Australie. Les colonies australiennes, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, doivent environ 160 millions, dont ils paient les intérêts à l'Angleterre chaque année. Or, l'année dernière, ils ont exporté en Angleterre pour 20 millions de laine. Cette somme couvre trois fois le montant de l'intérêt de la dette. Cela suffit à montrer la différence qu'il y a entre la situation des Banques et celle des gouvernements.

Situation météorologique. — Roubaix, 20 mai. — Hauteur barométrique 757. Température : A sept heures du matin 13 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 19 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 17 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Demain, fête de la Pentecôte, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Au Conseil municipal. — Il y avait grande affluence à la séance de vendredi soir. La foule des curieux débordait jusque dans la salle. On était venu avec l'espoir d'assister à une explication vive et animée entre les trois conseillers signataires de la lettre que l'on connaît et la majorité de leurs collègues. Il y a des gens qui comptaient même sur une scène tout à fait corsée.

Les curieux en ont été pour leur dérangement. Aucune allusion n'a été faite à cette scission... Sera-ce pour la prochaine fois?

La séance n'a pourtant pas manqué d'intérêt.

L'administration a présenté un projet de réalisation de l'emprunt de six millions des villes de Roubaix-Tourcoing pour la distribution d'eau potable. Le Conseil municipal de Tourcoing a déjà voté ce projet et nos lecteurs en connaissent les conditions générales...

Le projet de création d'un réservoir sur la hauteur de Mons-en Pévèle, réservoir destiné à recevoir les eaux refoulées par les machines élévatoires d'Anchin, et à alimenter le réservoir de distribution qu'on élèvera aux Bonnets, ce projet a été adopté comme le précédent sans observations.

Il n'en a pas été de même de la demande de subvention aux théâtres. On a fait au cahier des charges des modifications qui permettront, croit-on, à l'Hippodrome de s'entendre avec la direction de Gand pour nous donner dix-huit représentations d'opéra. On alloue 25,000 francs à l'Hippodrome et 25,000 francs au Théâtre de Roubaix, soit en tout 50,000 francs.

La chose n'a pas été toute seule. Ce chiffre de 50.000 francs a fait bondir le citoyen Wilfart, qui a protesté au nom des vrais principes socialistes et aussi au nom de la « moralité publique ».

Que ceux qui se servent des « prêtres », des « comédiens » et des « chevaux » les paient, a dit cet homme farouche, à qui nous pardonnons ses rapprochements irrévérencieux, en faveur de son courage et de son esprit logique. Le « Programme », vous savez le fameux « Programme » de Lyon, refuse toute subvention aux théâtres. Pourquoi l'oubliez-vous ? a-t-il dit à M. l'adjoint Lepers qui avait assumé la tâche ingrate de rapporteur et qui a été très faible dans sa réplique. Sans doute, le programme est là, il est formel, mais le Parti ouvrier de Roubaix a décidé, paraît-il, dans une réunion plénière, de ne pas tenir compte de cet article et de subventionner les théâtres à cause du petit commerce, des estaminets voisins, etc., etc. On n'agit pas avec plus d'opportunisme. Ici le citoyen Wilfart a eu un coup droit fort bien envoyé à l'adresse de M. Lepers : « Nous ne sommes pas des Patriotes » et nous allons subventionner des théâtres dans lesquels on joue souvent des pièces où l'on ne parle que de « patriotisme, » de la « France, » etc. Ce « nous ne sommes pas des Patriotes », ce nouveau blasphème contre la Patrie, n'a pas soulevé un mot de protestation !

Le citoyen Derzelle et d'autres ne voulaient pas non plus entendre parler de ce gros crédit de 50,000 francs, alors qu'on refuse d'augmenter les ouvriers de la ville. « Que faisons nous de nos principes ? de notre programme ? » ne cessaient de demander ces hommes sincères, mais naïfs. Le citoyen Branquart, perdant patience, a eu un mot vraiment superbe « Les principes ! les principes ! notre programme ! s'est-il écrié... si nous les appliquions à la lettre, les principes et les programmes socialistes, « *il faudrait faire un grand cimetière et nous y enterrer tous* ! ! ! » C'est ce qui s'est dit de plus profond au Conseil municipal depuis un an...

La double subvention, vous n'en doutez pas, a fini par être votée à une grande majorité... Quelqu'un a insinué timidement que les conseillers municipaux devraient avoir des cachets de faveur sur leur demande. Le citoyen Lepers a fait comprendre que cela ne pouvait se mettre décemment dans une délibération, mais qu'on y pourvoierait. Ils ne s'oublient pas, ma moins, messieurs nos conseillers.

Une demande d'augmentation de 0,50 centimes par jour, pour les ouvriers de l'ébouage nous a permis d'assister à une discussion fort intéressante sur la question des salaires... Le rapport repoussait le vote de cette augmentation. Il s'agit pour la ville d'une dépense supplémentaire de 7 à 8,000 fr. M. Derzelle a soutenu la demande des ouvriers qui a été combattue par le Maire. Celui-ci, avec son bon sens ordinaire, proposait une augmentation progressive : il a montré que si l'on accordait d'un seul coup une telle augmentation aux ouvriers de l'ébouage, les ouvriers des autres services municipaux viendraient formuler aussi leurs revendications, qu'alors la ville ne pourrait les accueillir. « Nous avons la mission de défendre les intérêts et la caisse de la ville », a-t-il ajouté. Il aurait fallu entendre de quel ton et voir de quel air le citoyen Derzelle a fait comprendre à M. Carrette qu'il raisonnait comme un vulgaire bourgeois pour qui deux et deux font quatre ! M. Carrette a été battu, et les ouvriers de l'ébouage auront leur augmentation. Mais gare aux autres travailleurs municipaux !

La Grande Fanfare, société subventionnée, a refusé d'assister à la fête du 1er mai. On l'en a punie en lui enlevant son petit crédit. La Grande Fanfare aurait bien fait, dès l'instant où elle prenait une telle résolution, de faire connaître en même temps qu'elle ne demanderait plus de subvention. Mais ne trouvez-vous pas fort mesquine cette vengeance municipale ?

A. R.

P.-S. — On a décidée discuter à *huis-clos* l'approbation des dépenses pour *mandats spéciaux*. On sait que ce sont les fonds que s'allouent les conseillers. Il faudra bien pourtant que le procès-verbal, qui doit être affiché dans les huit jours à la porte de la Mairie et aussi le registre des délibérations, qui doit être communiqué à tout électeur et à tout contribuable, nous dise comment ces fonds sont distribués.

Société industrielle et commerciale de Roubaix. — Par arrêté préfectoral en date du 5 mai 1893, notifié en la forme administrative par M. le Maire de Roubaix le 18 du même mois, *la Société industrielle et commerciale de Roubaix* a été autorisée, sur le vu de ses statuts et sur l'avis favorable de l'administration municipale de Roubaix.

Un exemplaire des statuts sera remis incessamment à chacun des membres de la Société, ce qui n'avait pu se faire avant l'accomplissement des formalités administratives.

On se rappelle que le bureau de la Société s'est transporté à Lille le 20 février dernier afin de remettre les statuts entre les mains de M. le Préfet et a rapporté, de cette entrevue, les meilleures assurances.

Les mariages du lundi de la Pentecôte. — Le lundi de la Pentecôte, le nombre des mariages sera considérable, comme chaque année; il y en aura 70.

On nous prie de dire que l'officier de l'Etat-civil sera à la Mairie, à partir de huit heures et demie du matin.

Les messes du dimanche de la Pentecôte. — Dans toutes les paroisses de Roubaix, les chorales et les maîtrises se préparent à rehausser par leur concours l'éclat des cérémonies liturgiques de la grande fête de la Pentecôte.

A l'église Saint-Martin, la maîtrise, sous la direction de M. F. Broquet, exécutera la messe de Gigout, avec soli et chœurs, et quatuor.

A l'église Notre-Dame, la chorale, dirigée par M. Albert Lecherf, interprètera la messe de Ste-Thérèse, de Théodore De La Hache; un *O Salutaris*, de Mazinghe, et un *Tantum ergo*, de Saemen. Le *Benedictus* sera chanté par M. Mahieu-Deledalle.

A l'église du Sacré-Cœur, la messe à trois voix, de Coupé, sera exécutée par la chorale, dont M. Arthur Lorthiois est le directeur.

A l'église Saint-Sépulcre, la société chorale interprètera la messe Palestrina. A l'Elévation, prière pour violon, par M. Debruyne ; à la communion, *Ave Maria*, de Mozart, *Tantum ergo*, de Rossini, arrangé pour voix mixtes, par M. Peers.

A l'église Saint-Joseph, on chantera le *Kyrie* et l'*Agnus*, de Bertélomès ; le *Gloria*, le *Credo* et le *Sanctus*, d'Aenny. Pendant l'offertoire, on jouera une fantaisie pour orgue et violon, de la composition de M. Augustin Bernard, organiste de la paroisse.

A l'église Saint-Jean-Baptiste, la grande société chorale exécutera une messe, entièrement composée par M. Rostlicher, organiste de la paroisse. M. Albert Duhamel, professeur de violon, se fera entendre dans un solo, avec accompagnement d'orgue.

A l'église du Saint-Rédempteur, deuxième messe de Battmann (solos par M. Emile Duquenne. L'*Ave verum* de Mazinghe, sera chanté par M. Emile Orange.

Championnat roubaisien. — Vendredi soir, les membres du *Sport vélocipédique roubaisien* se sont réunis en séance extraordinaire en leur local, Hôtel Ferraille, rue de la Gare, pour élaborer le règlement relatif aux courses vélocipédiques qui auront lieu le dimanche 28 mai au jardin Barbieux, pour le Championnat roubaisien.

Voici le règlement qui a été adopté :

« *Article 1er.* — Le championnat sera couru le dimanche 28 mai, sur la route circulaire du jardin de Barbieux. Le parcours comprendra 25 tours de piste soit 30 kilomètres.

» Article 2. — Les engagements seront reçus au siège du S. V. R. Hôtel Ferraille, jusqu'au jeudi 25, à 9 heures du soir. Ils devront être faits par écrit, et adressés au président du *Sport Vélocipédique Roubaisien*.

» Article 3. — Il n'y aura qu'un *prix unique*, comportant une médaille de vermeil grand module et le montant des entrées.

» Article 4. — Il sera perçu, pour les coureurs, au moment du départ, une entrée de *un franc*, qui sera ajouté au prix.

« Article 5. — Ne pourront prendre part à la course, que les coureurs faisant partie d'une société roubaisienne ou domiciliés à Roubaix depuis 6 mois.

» Article 6. — Les changements de machines et entraineurs sont autorisés.

Article 7 — Le règlement de la Fédération Vélocipédique du Nord sera seul en vigueur.

Article 8. — Les coureurs devront être à 7 heures moins 1/4 sur la piste. Le signal du départ sera donné à 7 heures précises à « La Montagne ».

Article 9. — Les décisions du Jury seront sans appel, et les coureurs seront tenus à s'y conformer.

Un accident à la gare de Roubaix. — Un accident, heureusement sans importance, est survenu à la gare de Roubaix, dans la matinée de vendredi.

La machine du train-tramway, numéro 1-8, qui part de Roubaix pour Lille à 10 heures 44, n'a pu démarrer au signal du départ, parce qu'elle avait la tige du tiroir côté droit cassée.

C'est au moment où il entrait en gare, que le mécanicien constata cette avarie à sa machine. Il prévint aussitôt le sous-chef de gare de service qu'il ne pouvait continuer sa route dans ces conditions.

Le sous-chef fit atteler en double une machine de Roubaix, qui remorqua jusqu'à Lille le train-tramway, plus la machine avariée.

Cet incident n'a occasionné qu'un retard de dix minutes seulement dans le départ du train.

Un fou furieux rue de l'Hospice. — Depuis quelque temps, un carreleur, Theffervier, tenant l'estaminet *A la réunion des Carreleurs*, à l'angle des rues de l'Hospice et de l'Espérance, est sujet à des accès de fièvre chaude, pendant lesquels il brise tout ce qui lui tombe sous la main. Pendant la nuit, il monte sur les gouttières et fait grand tapage.

Depuis quelques jours il semblait avoir repris son état normal et vaquait à ses occupations lorsque vendredi matin, un nouvel accès se déclara et fut signalé par les mêmes actes de destruction. On fut obligé de requérir la police. Des agents s'emparèrent de l'infortuné et le conduisirent en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Un fou à la gare. — Vendredi, vers neuf heures du soir, un homme élégamment vêtu circulait dans la salle des pas perdus de la gare de Roubaix.

Ses allures extravagantes lui firent interdire l'accès des quais. Néanmoins l'étrange personnage parvint à s'engager sur les voies ferrées.

Arrivé à proximité des magasins de la grande vitesse, il tomba sur les rails. Un homme d'équipe, M. Vermont, l'ayant aperçu, le releva et le conduisit au bureau de M. Wascheul, chef de gare.

Interrogé, cet individu répondit par des propos incohérentes. M. Wescheul ne tarda pas à s'apercevoir que le malheureux était atteint de folie et le fit conduire à l'Hôtel-Dieu.

Wasquehal. — La société chorale, *Les Amis Réunis*, chantera la messe du Saint-Esprit dimanche prochain à la grand'messe à l'occasion de la grande solennité de la Pentecôte.

Cette messe sera chantée avec accompagnement d'orchestre et sous la direction de M. Oscar Laureyns.

Wasquehal. — Le garde-champêtre Buzy, se trouvant dans un estaminet intitulé : « Au Mont Valérien », au hameau du Triez, vit entrer un individu porteur d'un panier rempli de viande de mauvaise qualité. Interpellé sur la provenance de la marchandise, ce dernier déclara que c'était de la viande de cheval qu'il avait achetée pour une somme de 75 centimes aux halles centrales de Lille. Il la destinait, ajouta-t-il, à son chien.

Le garde eut des soupçons d'autant plus que le quidam s'embarrassait dans ses réponses. Il le conduisit chez le garde Delefortrie de Croix, car l'individu, un certain Joseph Vermeulen, se disant charcutier, prétendait demeurer à Croix depuis une quinzaine de jours seulement.

Arrivé à la porte de la maison du garde Deleforterie, Vermeulen posa son panier à terre et détala à toutes jambes dans la direction de Roubaix.

Il avait essayé mais en vain de corrompre le garde Buzy en lui offrant de l'argent.

Vérification faite de la viande de cheval par M. Seguin, commissaire de police de Croix, il a été reconnu qu'elle était de mauvaise qualité. Elle pesait trente-cinq kilog. En outre il y avait également plusieurs saucissons en voie de corruption.

Une perquisition faite au domicile du délinquant dans la journée de vendredi a amené la découverte de divers outils servant à la fabrication des saucissons. Vermeulen a prétendu ne s'en être plus servi depuis un an.

M. Seguin a dressé procès-verbal à la charge de Vermeulen qui a été laissé en liberté provisoire.

La viande de cheval a été enfouie. Quant aux saucissons, ils ont été envoyés au parquet.

— *Un incendie.* — Jeudi, vers sept heures du soir, un incendie a détruit complètement une meule de blé appartenant à un cultivateur, M. Courrier, dont la ferme est située au hameau du Noir-Bonnet.

Un gamin de sept ans, Henri Marquant, jouait avec des allumettes auprès de cette meule. On croit que l'incendie est dû à son imprudence.

Les dégâts sont évalués à 400 fr. Ils sont couverts par une assurance.

Lys-lez Lannoy. — *Un carrousel.* — Lundi de la Pentecôte, 22 mai, à trois heures et demie, un carrousel, au profit des pauvres, aura lieu dans le jardin de M. Barbieux, cabaretier à la Place.

Le 1er prix est de 120 francs, le 2e de 100 fr., le 3e de 80 fr., le 4e de 60 fr., le 5e de 40 fr., le 6e de 30 fr., et le 7e de 20 fr., plus quatre surprises d'une valeur totale de 50 francs. Le carrousel sera suivi d'un grand bal.

Communications diverses

Club des « Méli-Mélo ». — Les sociétaires sont priés de se rendre au local, chez M. E. Renard, boulevard Gambetta, aujourd'hui samedi, à 8 heures précises du soir, pour communication très importante.

La chambre syndicale des ourdisseurs tiendra une assemblée générale, le dimanche, 21 mai, à six heures précises du soir, en son local, estaminet Catrice, Grande-Rue, 93. Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux.

Les obligataires de la Compagnie de Panama sont informés qu'une pétition sera déposée, le dimanche 21 et lundi 22 mai, au café du Demi-Cercle, place Notre-Dame, à Roubaix, à seule fin que les intéressés puissent en prendre connaissance et y apposer leur signature.

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père,** *en face la gare*, LILLE, offre un grand choix de sacs et nécessaires avec garnitures en argent, et fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons. Magasin spécial d'articles pour pensionnaires.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Vendredi 19 mai à huit heures vingt minutes du soir, il y a eu réunion du Conseil municipal. Vingt-trois conseillers étaient présents.

Ce sont : MM. Pollet, maire; Leuridan, adjoint; Bonte, Thérin-Carrette, Delreux, Delamadry, Spriet, Dubrulle, Hazebrouck, Jubaru, Hien, Beuscart, Dubus, Dupont, Lecomte, Labbe, Beauvisage, Flipo-Doutreligne, Flipo-Ansart, Vanhoute, Lepers, Duquesnoy et Plouvier.

Absents : MM. Delmarre, adjoint; Wattrelos, Delneste et Catteau.

M. Pollet, maire, préside. M. Flipot-Ansar est nommé secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 21 avril. Cette lecture donne lieu à une observation de M. Delreux.

Il demande au Conseil si la subvention votée à la dernière séance en faveur de M. Robert, commissaire de police, lui est allouée pour toute la durée de sa résidence à Wattrelos.

M. le Maire répond que le Conseil aura à délibérer à cet égard chaque année.

Avant le passage à l'ordre du jour, M. Plouvier rappelle la promesse faite, par le Conseil, de faire procéder à la construction d'un pont en fer au pont de l'Espierre à l'emplacement de la passerelle existant actuellement.

M. le Maire répond qu'il sera fait droit à cette motion et passe à l'ordre du jour.

Il rend compte à l'assemblée de l'état des recettes et des dépenses effectuées en 1892. Voici les résultats :

Recettes ordinaires, 95,411 fr. 23; id. extraordinaires, 38,614,17; id. supplémentaires, 68,425,48; total 202,450,88.

Les dépenses ordinaires se sont élevées à 99,909,78; les dépenses extraordinaires à 34,618,75; les dépenses supplémentaires à 63,909,68; au total 198,438,21.

L'excédent de recettes est donc de 4,012,67, celui de l'exercice 1891 était de 12,057,59, ensemble 16,070,26.

Le Conseil donne son adhésion aux résultats de la gestion financière pendant l'année 1892.

M. le Maire donne lecture d'une lettre préfectorale concernant les chemins vicinaux ordinaires qui sont à entretenir en 1894 et dont la dépense est estimée à 29 107 fr.

Le Conseil décide le renvoi de cette question à l'examen de la commission des finances.

M. le Maire fait connaître à l'assemblée que le budget de l'année 1894 n'étant pas étudié complètement, il serait bon de renvoyer des aujourd'hui à la commission des finances.

Le Conseil se rallie à cette proposition. Un membre, M. Labbe dit à ce sujet que les commissaires ne sont presque jamais en nombre.

M. le Maire fait observer qu'une nouvelle commission sera nommée à la prochaine séance.

Il lit une de M. le Préfet touchant le legs Vandenheede et proposant la renonciation à ce legs grevé d'hypothèques, et au surplus ne rapportant rien à la commune.

Le Conseil partage l'avis de M. le Préfet et donne un avis favorable à une demande d'exemption d'un période de 28 jours formée par le réserviste Gustave Deher et à une demande du conscrit Paul Berthel tendant à être dispensé à titre de soutien de famille.

Le rapporteur du projet d'augmentation de l'éclairage public au gaz n'ayant pas terminé son rapport, le Conseil décide de renvoyer cette question à une séance ultérieure.

Au sujet de la construction d'une nouvelle église, l'assemblée donne un avis favorable au rapport de M. Labbe, concluant au dégrèvement de la commune en raison de ses charges obereuses sont en espérant qu'une initiative privée voudra s'en charger.

Une augmentation de 500 francs est sollicitée par M. Crépin, entrepreneur de l'ébouage public, pour étendre ce service d'une façon plus générale.

Un conseiller propose, avec l'assentiment de M. Crépin, de résilier le marché actuel.

Le Conseil repousse cette motion à cause du préjudice qu'elle causerait aux finances de la Ville.

Un membre : M. Plouvier dit qu'il serait plus sage de soumettre l'innovation préconisée à la commission des travaux publics.

L'assemblée adopte.

Le concierge de la mairie, M. Desoubry ayant sollicité une augmentation de 200 fr., le rapporteur M. Leuridan s'en remet à l'appréciation du Conseil.

La majorité des votants est hostile.

M. Leuridan revenant à nouveau sur cette question, on procède à un second vote qui donne également une majorité défavorable.

Il en est de même relativement à une demande de subvention de 100 francs en faveur de la société gymnastique « La Patriote ».

Sont renvoyées à la commission des finances, une demande d'allocution annuelle que sollicite l'Union des femmes de France dont Mme Carnot est présidente d'honneur, ainsi qu'une demande d'indemnité présentée par M. César Dumortier dont l'un des fils a été mordu dernièrement par un chien enragé et qui a subi de ce fait un traitement à l'Institut Pasteur.

Appelé à délibérer quant au terrain à choisir pour l'érection d'un nouveau cimetière, le conseil par seize voix a décidé d'acquérir le terrain, d'une superficie de 2 hectares 19 ares, appartenant à MM. Castel et Liagre.

M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Robert, commissaire de police par laquelle ce fonctionnaire déclare que dans toute la France le nombre des agents ou gardes de police est déterminé sur le pied de mille habitants, que la ville de Wattrelos comprenant une population de vingt mille habitants n'a qu'un personnel de quatre agents, soit un par cinq mille habitants et qu'il est opportun d'augmenter ce personnel, d'autant plus que la frontière est à proximité de la localité.

Une lettre émanant de plusieurs cultivateurs qui se plaignent des dégâts que leur causent les maraudeurs vient appuyer la requête de M. le Commissaire de police.

La Commission des finances est saisie de l'objet de ces deux demandes.

Finalement, l'assemblée, sur la demande d'un de ses membres, est d'avis de fournir des secours à l'occasion du festival des 21 et 22 mai, aux indigents de la localité dans les mêmes proportions que lors de la fête nationale.

La séance est levée à dix heures dix minutes.

TOURCOING

Commission intercommunale des Eaux de la Lys. — Cette commission s'est réunie, vendredi, à 3 heures, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire de Tourcoing. Roubaix était représenté par son maire, M. H. Carrette, et MM. Trannoy, Lepers et Branquart; Tourcoing, par MM. Delavalvre, Honoré-Colson, Goube-d'Anzin et Binet.

La discussion a eu lieu en présence des auteurs du projet des machines élévatoires de la Viscourt.

Projet d'aménagement nouveaux à l'Hospice Général. — Dans son avant dernière réunion, le Conseil Municipal a été appelé à donner son avis sur un projet de construction, à l'Hospice Général, d'un nouveau quartier pour les garçons orphelins, projet présenté par M. Dron, vice-président de la commission administrative des Hospices.

Ce projet viendra, sans doute, prochainement en discussion : il n'est donc pas inutile que le puclic en connaisse l'économie.

C'est ce qui nous engage à reproduire dans ses principaux passages, le rapport de M. Dron, dont nous n'avons donné qu'une analyse succincte.

M. le vice-président des Hospices examine d'abord si ce projet répond aux intérêts bien entendus de la ville et s'il est en rapport avec les besoins présents et futurs auxquels doit faire face l'administration des Hospices.

Il soumet à l'appui de la décision prise par cette administration les considérations suivantes :

» L'Hospice actuel comprend plusieurs corps de bâtiments, ayant chacun une affectation distincte. Le plus important est consacré au service des vieillard hommes, un autre est réservé aux femmes. Les orphelins disposent d'un bâtiment érigé en 1869, où se trouvent un ouvroir, un réfectoire, des dortoirs qui en recueillent pour le moment 72 et qui pourraient permettre d'en recevoir encore une quinzaine. Les orphelins seuls manquent d'un bâtiment approprié spécialement pour leur usage.

» Ils sont entassés au nombre de 75 ou 80, dans une mansarde transformée en dortoir qui, normalement, ne devrait en contenir que 50; de même que le réfectoire, ce dortoir est situé dans le corps de bâtiment dont les vieillards devraient avoir l'usage exclusif. Leurs ateliers, dont l'aménagement laisse à désirer, se trouvent dans une construction à rez-de-chaussée située entre la cour des vieillards et le jardin de l'hospice d'un côté, et les jardins des maisons sises rue d'Havré dont l'hospice est propriétaire, de l'autre. C'est sur cet emplacement que nous nous proposons d'ériger la construction qui fait l'objet de cette communication.

» J'ajoute que la disponibilité des locaux actuellement occupés par les orphelins nous permettra d'agrandir le service des vieillards dont les dortoirs sont encombrés, et dont le réfectoire est devenu tout à fait insuffisant.

» C'est donc la création d'un quartier spécial pour les orphelins et l'achèvement de l'hospice que nous proposons, sans toucher aux jardins existants aujourd'hui, en construisant un bâtiment à deux étages sur l'emplacement qui correspond aux ateliers.

» Ainsi complété, l'Hospice pourra, quand nous aurons pris possession de l'asile de l'Enfant-Jésus qui, dans notre pensée, devra être utilisé pour la fondation d'un ouvroir de vieux ménages et d'un asile pour épileptiques, recevoir environ 150 pensionnaires et plus. Le bâtiment à construire est prévu pour 120 garçons au lieu des 78 présents en ce moment. Nous pourrons établir au fur et à mesure des besoins environ 40 lits nouveaux pour vieillards, 25 lits pour femmes, environ 15 lits pour orphelines, 25 lits pour incurables, hommes et femmes. — En y ajoutant la population qui sera logée dans les locaux de l'asile, on voit que, grâce à une série d'aménagements terminés pour la plupart, il nous sera possible, pendant longtemps encore, d'accueillir en plus grand nombre, à mesure que la population de la ville s'accroîtra, les invalides du travail ou de la vieillesse, les orphelins et les infirmes qui doivent trouver asile chez nous.

» Si l'on tient compte en outre de la tendance qu'a la bienfaisance publique à s'exercer de façons multiples et, par exemple, à substituer les placements à la campagne des orphelins et orphelines, les secours à domicile pour les vieillards au mode unique d'assistance actuelle, l'on est, il me semble, obligé de reconnaître que l'hésitation n'est pas permise dans cette circonstance et que la construction d'un bâtiment pour les orphelins s'impose. Qu'est-ce qu'une dépense de 70,000 fr. à côté de ce que coûterait l'édification d'un nouvel Hospice ?

» Vous voudrez bien remarquer, Monsieur le Maire, que nous avons prévu la construction la plus simple et la plus économique, étant guidés, non par le desir de faire beau, mais par la volonté de faire un bâtiment qui réponde aux exigences de l'hygiène et aux commodités du service. »

La foudre. — Pendant l'orage de jeudi vers midi la foudre est tombée sur un poteau téléphonique du Boulevard, à la hauteur de l'estaminet du Bon Louis, rue de la Ferme. Le poteau a été fendu, et trois fils ont été brisés. Trois maçons qui travaillaient non loin de là, ont été renversés ; mais n'ont éprouvé aucun mal. Ils ont très bien vu le fluide s'abattre sur les fils et se relever ensuite, du moins à ce qu'ils assurent.

On se rappelle qu'il y a trois ans à la même époque la foudre est tombée à moins de 200 mètres du même endroit, sur une petite maison de la rue des Carliers. L'étincelle électrique avait produit, dans l'intérieur de l'habitation, les plus singuliers effets. Une jeune personne avait été trouvée en quelque sorte inanimée dans son lit et, pendant plusieurs heures, elle était restée paralysée de tous ses membres. Différents objets en verre avaient été réduits à l'état de poussière impalpable.

Vol de laine par un ouvrier. — Depuis deux ans environ, Louis-François Darras, né à Capelle, arrondissement de Lille, ancien ouvrier agricole, vivait maritalement avec la fille Françoise Alies, âgée de 24 ans. Au mois d'avril ils s'étaient logés dans un garni dans un estaminet de la rue du Calvaire. Darras avait appris le métier de teinturier, et sa compagne travaillait en journée de côté et d'autre.

Quand la cabaretière avait réclamé le paiement de ce qui lui était dû, on lui avait offert en paiement des écheveaux de laine, de différentes nuances. La brave femme eut des soupçons qu'elle communiqua à un agent de police. Se sentant surveillé, le faux ménage disparut de son logement, jeudi matin. Un agent de la sûreté fit une perquisition dans la chambre, et découvrit environ 10 kilogs de laine en châle et en cache-nez, nouvellement tricotés; le tout d'une valeur de 70 fr., peut être plus.

On apprit dans la journée que Darras s'était fait régler son compte, le matin, à la maison où il travaillait, et qu'il avait offert en vente, à un marchand de la rue des Poutrains, 3 kilog 500 grammes de laine à vil prix. On finit par le trouver l'après-midi, en train de s'amuser avec un ami, et il fut arrêté.

Le soir, son amie vint d'elle-même se constituer ; elle dit qu'elle ne pouvait ignorer la provenance frauduleuse de la laine, mais l'affection qu'elle portait à Darras l'avait toujours empêchée de le dénoncer.

Interrogé le lendemain par M. Villon, commissaire de police, le malheureux fit des aveux complets : il avait pris la laine, chaque soir, depuis plusieurs mois, et par petites quantités qu'il dissimulait sous ses vêtements, dans deux maisons où il avait travaillé.

Simple police. — Nous avons à faire une rectification, à la portée du compte-rendu de l'audience du 18, intitulée : *Bataille de dames*. Il n'y a pas eu bataille de dames, mais une dame battue, et gravement outragée, par Mlle Augustine C..., qui était seule poursuivie. Mme G... ne figurait dans l'affaire que comme témoin.

Vol d'une montre. — Un couvreur de Roncq demeurant rue des Chats Huants, Gustave Grenu, avait accroché son gilet où il avait laissé sa montre, dans le grenier d'une maison en construction à laquelle il travaillait, à l'angle du Boulevard et de la rue du Sacré-Cœur, A l'heure du goûter il s'aperçut que la montre qui porte le n° 46387, d'une valeur de 40 fr., et la *malette* contenant ses provisions, avaient disparu.

Roncq. — *Classement des chevaux et voitures.* — La commission chargée d'opérer le classement en 1893 des chevaux, juments, mulets et mules et des voitures attelées, susceptibles d'être requis en cas de mobilisation pour le service de l'armée, se réunira à Roncq, le 24 mai, à une heure, et commencera aussitôt les opérations de classement dont il s'agit.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Les manœuvres de garnison. — Il s'est passé hier, presque aux portes de Lille, une superbe journée de manœuvres qui se concentraient entre la route d'Arras et la Deûle.

Le thème de ces opérations était : la ville de Lille supposée assiégée. L'ennemi se trouve à 12 ou 13 kilomètres; et le gouverneur décide une sortie pour rendre son action inefficace en détruisant son matériel de siège.

L'action a été des plus vives. Les assaillants qui se défendent bien, sont occupés de tous les côtés à la fois.

Le but de l'opération a été atteint et le matériel de siège des assaillants a été détruit.

M. le général de France ayant assisté à la manœuvre, accompagné de deux officiers d'état-major, a donné plusieurs témoignages de sa satisfaction aux deux corps belligérants.

Les soldats très alertes sont rentrés à la caserne vers 3 heures 1/2 de l'après-midi et ne paraissaient en aucune façon avoir eu à supporter les fatigues d'une journée aussi bien remplie.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 19 mai 1893

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Henri Carrette, maire, qui, à 8 heures 35, ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Sont présents : MM. Branquart, Trannoy, Milbéo, Lepers, Desobry et Coutelier, adjoints; Vandeputte, Carpentier, Chevalier, Vanmullen, E. Wattel, Coupez, Bégard, Boucherie, Thérin, Petit, Delétrez, Nys, Poulain Emile, Wichart, Rose, Moret, Ghiot, Duburcq, Demailly, Stienne, V. Poulain, Wilfart, Penant, Duquesnoy, Cruddede, Lefebvre et Derzelle.

Absents : MM. Dubrulle et Selosse.

Dans la salle, affluence extraordinaire. On s'étouffe littéralement. Les curieux s'entassent les uns sur les autres... et jusque sur les journalistes.

Le Conseil procède à la nomination des commissaires répartiteurs pour la formation des rôles de 1894 : sont nommés par 25 voix :

Titulaires résidants : MM. Descat-Grenier, Ferret-Duthoit, Béghin-Bonnave, Prouvost-Delescluse, Caquant Cyrille, Flamencourt André.

Titulaires non résidants : MM. Truffaut Alfred, Dhalluin Jovenelle, Lepers-Caplette, à Croix, Dupire-Rapsaet, à Croix.

Suppléants résidants : MM. Roussel Charles, Sen Henri, Tiers Auguste, Leplat-Meurisse, Gantier-Pennel, Toulemonde Louis.

Suppléants non résidants : MM. Lefebvre Guillaume, Delessalle Pierre, Pollet Henri à Wattrelos, Lepers Jules à Croix.

MM. Delétrez, Julien Lagache et Alfred